



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 27042

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la sécurité des télésièges notamment pour les enfants. Cette saison 2012-2013, beaucoup trop d'accidents ont été recensés dans les stations de ski françaises concernant des enfants et des adultes. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que soit assurée la sécurité de tous les skieurs.

Texte de la réponse

La dernière saison de ski a été marquée par un nombre important d'accidents liés à l'utilisation de télésièges sur les domaines skiables français. La sécurité des passagers est la préoccupation constante de tous les acteurs qui participent à la chaîne de conception et d'exploitation de ce type de matériels, ainsi que des pouvoirs publics. C'est pourquoi le ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, compétent en la matière, a demandé à la commission des téléphériques qu'elle analyse, avec l'ensemble des acteurs de la filière, l'évolution de l'accidentologie, les actions déjà engagées par les professionnels et les services de l'Etat, et qu'elle réfléchisse aux autres mesures pouvant être envisagées. Le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés a organisé, le 12 juin 2013, avec l'ensemble de la profession, une journée dédiée à : - l'étude des questions d'exploitation, d'utilisation et de surveillance des télésièges ; - l'évolution du comportement des usagers sur les remontées mécaniques ; - les pistes d'amélioration possibles. A l'issue de ces échanges, un plan d'action a été annoncé par Frédéric Cuvillier qui vise principalement à améliorer les démarches globales de gestion de la sécurité des remontées mécaniques au sein des stations. Les constructeurs et exploitants ont été de plus vivement encouragés à poursuivre le développement des expérimentations volontaires de dispositifs nouveaux améliorant la sécurité. Le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative développera quant à lui dans le cadre de sa prochaine campagne annuelle de prévention des accidents en montagne un volet spécifique à destination des usagers, sur les règles d'utilisation des remontées mécaniques. Il s'agira de rappeler l'importance d'un respect strict des consignes affichées ou données par le personnel d'exploitation, lors de l'utilisation des remontées mécaniques. Ce travail interministériel permettra, nous l'espérons, de réduire encore le nombre d'accidents qui reste toutefois extrêmement faible pour ce type de transports au regard de sa fréquence d'utilisation (660 millions de passages en moyenne par saison hivernale).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27042

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5256

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8249